



Non paiement d'honoraires/divorce en suspend

Par **laurenceb55**, le **25/07/2008** à **17:58**

bonjour, après d'un an 1/2 après avoir signé nos conventions de divorce amiable, mon mari n'a toujours pas payé les honoraires à l'avocat. celui-ci refusant d'envoyer notre dossier au tribunal tant qu'il n'est pas payé et moi ne disposant pas de la somme que doit mon "futur ex-mari", mon dossier est bloqué ... comment obliger mon mari à payer? (d'autant que depuis notre séparation il "omet" régulièrement d'honorer ses factures, ce qui me vaut aujourd'hui d'être fiché banque de France par sa faute!) peut-on contraindre l'avocat à envoyer le dossier au JAF?

Par **jeetendra**, le **25/07/2008** à **20:59**

bonsoir, c'est tout le problème de l'avocat unique ou choisi par les deux époux lors d'un divorce par consentement mutuel, la à moins d'un règlement à l'amiable avec cet avocat qui n'a pas été payé par votre mari, le dossier est bloqué et la procédure ne peut suivre son chemin normalement, cordialement

Par **laurenceb55**, le **26/07/2008** à **14:46**

merci beaucoup de votre réponse, je m'en doutais ayant consulté mon avocat ... cordialement